



L'an deux mille vingt-quatre, le 25 mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Thénouville, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'école de Thénouville, sous la présidence de Laurent DEBEERST, Maire (François LAMY, Doyen pour le vote du Compte Administratif 2023) de l'assemblée délibérante.

Convocation du	12/03/2024	Affichée	12/03/2024
Membres en exercice :	18	Membres présents :	13
Nombre de pouvoirs :	1	Nombre de votants :	14 13 pour le CA

PRESENTS :

Laurent DEBEERST, Maire,

**Marie CHEMIN, Jean-Marie GUENIER, Erik HENNION, Patrick SARRADE adjoints au Maire
Nathalie BETTON, Claire GRISEL, François LAMY, Jérémie LECLUSE, Ghislaine LEFEVRE,
Betty LEMAN, Dany PORTE, Hélène PIEROZAK.**

Conseillers municipaux.

**ABSENTS : Brigitte BARBETTE (excusée), Pierre FOURES, David LANTERI, Laurence LESUEUR
(excusée) Frédéric VIEUXBLED.**

POUVOIRS : Brigitte BARBETTE à Erik HENNION.

Formant la majorité des membres en exercice.

Ouverture de la séance à 18h30

Désignation du secrétaire de séance : Claire GRISEL

Approbation du procès-verbal du 23 février 2024.

Approbation du compte rendu du conseil municipal précédent qui a eu lieu le 3 février 2024 et demande s'il y a des remarques et/ou des observations sur ce compte rendu.

Aucune remarque n'est formulée et le compte rendu du 23 février 2024 est donc approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance du 25 mars 2024

Application des articles L 2122-22 et L 2122- 23 du Code général des collectivités territoriales
procès-verbal au conseil municipal de diverses décisions.

Finances et Budget :

1. Approbation du **compte administratif 2023**.
 2. Approbation du **compte de gestion 2023**.
 3. **Affectation du résultat 2023**.
 4. Subventions aux associations 2024.
 5. Vote des Taux de contributions directes 2024.
 6. **Réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de Touville** : plan de financement, inscriptions budgétaires et demande de subventions.
 7. **Réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de Touville** : Autorisation donnée au Maire afin de consulter et solliciter les organismes financiers pour un financement -emprunt.
8. **Adoption du Budget primitif 2024.**

- Questions et informations diverses

Approbation du compte administratif 2023

Monsieur Le Maire donne la parole à Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Erik HENNION présente le compte administratif 2023 de la Commune ainsi que le détail des restes réaliser dont le tableau est projeté,

Dépenses investissement

21568 : défense incendie : 4 497.24€

Recettes d'investissement

1311- subventions : 62 0008.16

En investissement en dépenses avec un reste de l'implantation d'une installation de défense incendie et en investissement en recettes, ; les subventions non encore perçues. Puis il projette le détail du compte administratif chapitre par chapitre en détaillant chaque dépenses et recettes en investissement d'abord puis en fonctionnement. Le compte administratif est projeté.

En fonctionnement il précise quelques « économies » : le compte 60612 la consommation d'électricité à baissé par rapport à 2022, il précise aussi que les comptes 6247 à 6251 sont attribués à la même dépense : les transports des écoles pour les activités sportives et culturelles.

En recettes de fonctionnement il précise que le compte 6419 est plus important que prévu car il est lié aux remboursements des arrêts maladie des agents et à la démission, en aout, de l'agent technique et qui a été longtemps en arrêt maladie avant de quitter la collectivité.

Erik HENNION donne ensuite les résultats de l'exercice et présente le résumé du compte administratif.

Où cet exposé, le vote est demandé à l'assemblée, Monsieur le Maire quitte la salle afin que le vote soit prononcé et François LAMY doyen, prend la parole et demande que les conseillers se prononcent : le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

D008- Approbation du Compte Administratif Commune - Année 2023

Monsieur le Maire se retire et laisse la parole à François LAMY, (doyen) qui donne la parole à Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Le compte administratif se présente comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT :

Recettes :	755 361.21 €
Dépenses :	573 676.46 €
Solde 2023 :	181 684.75 €
Reports antérieurs 2022 :	546 913.54€
SOLDE POSITIF :	728 598.29€

SECTION INVESTISSEMENT :

Recettes :	91 698.99 €
Dépenses :	250 567.65 €
Solde 2023 :	- 158 868.66€
Reports antérieurs 2022 :	63 320.86€
SOLDE NEGATIF :	- 95 547.80€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023.

Monsieur Le Maire rejoint l'assemblée.

Erik HENNION présente le compte de Gestion émis par la DGFIP et précise qu'il est scrupuleusement identique au compte administratif de la commune. Le vote est demandé : le compte de Gestion est approuvé à l'unanimité.

D009- Approbation du Compte de Gestion Communal - Année 2023

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et

celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité : Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023.

Erik HENNION demande que l'affectation des résultats 2023 soit votée : l'affectation des résultats est approuvée à l'unanimité.

D010- Affectation du résultat au budget primitif de la commune 2024.

Rapporteur : Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Le compte administratif et le compte de gestion font apparaître les résultats suivants :

Report fonctionnement : 181 684.75 € 002 excédent

Report investissement : -158 868.66 € 001 déficit

Reste à réaliser : + 57 510.92 €

Report de fonctionnement N+N-1 : 728 598.29€ Cpte 002

Report d'investissement N+N-1 : - 95 547.80€ Cpte 001

Besoin de financement **compte 1068 : 95 547.80 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité des reports mentionnés ci-dessus.

BUDGET 2024

Erik HENNION présente le budget 2024, il précise que pour le compte 6232 en dépenses de fonctionnement : « subventions aux associations », il a été décidé, lors de la commission finances à laquelle était associée Brigitte BARBETTE, adjointe en charge des affaires culturelles- Vie Associative Manifestations et Communication (absente excusée ce jour et qui a donné pouvoir à Erik HENNION) d'augmenter ce poste de dépenses pour 2024 à hauteur de 9 000€ (7 500€ en 2023) la commission affaires culturelles-vie associative- manifestations et communication que préside Brigitte BARBETTE se réunira plus tard, le 4 avril, afin de décider des attributions individuelles selon les dossiers déposés en Mairie.

Betty LEMAN souhaite intervenir sur ce point et demande que l'on soit vigilants : il faut que les associations jouent le jeu, on leur donne des subventions il faut qu'elles participent à la vie de la

commune. Elle donne l'exemple de l'APE (association des parents d'élèves) qui s'implique énormément et qui propose à la population de nombreuses animations. Monsieur Le Maire confirme qu'effectivement l'attribution de subvention doit générer un retour de services.

Erik HENNION précise que le budget prévu en 2023 pour ce compte n'a pas été en totalité dépensé. Nathalie BETTON précise que lors de l'attribution des subventions des critères bien définis sont appliqués.

Monsieur Le Maire donne l'exemple des écoles de musique, la subvention attribuée est en fonction du nombre d'élèves inscrits habitants de Thénouville.

Il est procédé au vote :

D011 – Attribution des subventions aux associations

Rapporteur : Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Considérant la réunion de la commission finances qui s'est déroulée le 2 mars 2024 durant laquelle, il a été décidé d'allouer et d'inscrire au budget au compte 6574 subventions aux Associations 2024 la somme de 9 000€ (en accord avec la présidente de la commission « affaires culturelles, vie associative, manifestations et communication »). Une commission « affaires culturelles, vie associative, manifestations et communication » est prévue le 4 avril 2024 afin de décider des attributions.

Les membres du conseil municipal, à 1 ABSTENTION (Betty LEMAN) décident :

- d'attribuer la somme de 9 000€ pour le budget 2024 au compte 6574 ainsi que proposé ci-dessus.

Erik HENNION présente les autres postes et détaille les propositions.

Les taux d'impositions 2023 sont présentés, précision est faite sur l'augmentation votée l'année dernière. Erik HENNION présente l'inflation subie l'année passée et les raisons de l'augmentation des impôts 2023. Cette année, il a été décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux.

D012 – Vote des Taux d'impositions année 2024

Rapporteur : Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Vu la Commission finances du 2 mars 2024,

Pour rappel depuis la réforme de la fiscalité locale qui a consacré la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le panier des recettes fiscales de la commune de Thénouville est composé :

- de la taxe foncière sur les propriétés bâties, parts communales ;
- de la taxe d'habitation réduite aux seules résidences secondaires et locaux meublés non affectés à l'habitation principale ;
- de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Erik HENNION, adjoint en charge des finances présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Pour rappel depuis 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut de nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636B sexies du CGI.

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les porter à :

- Taxe foncière (bâti) :	TFB	38.69 %
- Taxe foncière (non bâti) :	TFNB	40.99 %
- Taxe habitation résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	TH	9.96 %

Erik HENNION parle de la commission finances qui a eu lieu le 2 mars dernier et détaille les postes en augmentation et les postes en baisse.

Pour les écoles, l'augmentation prévue des effectifs à la rentrée 2024, engendrera un besoin en personnel, un agent sera recruté. ATSEM, plein-temps où temps partiel ? Pour l'instant rien n'est encore décidé.

De plus la commission finances a décidé d'attribuer la prime « pouvoir d'achat » à l'ensemble personnel.

Nathalie BETTON demande pourquoi le compte de dépenses formation des élus est à zéro. Erik HENNION précise que c'est un oubli, le compte sera approvisionné à hauteur de 2% des indemnités des élus soit 1 200€ au compte 65315.

Monsieur Le Maire ajoute qu'en 2023, une formation « urbanisme » a été organisée pour les élus (10 présents) et celle-ci n'a rien coûté à la commune. Il ajoute qu'il souhaite que les formations soient utilisées pour les besoins de la commune.

Nathalie BETTON répond que la loi autorise chacun des élus à suivre la formation de son choix.

Erik HENNION : En investissement, le tableau des dépenses prévisionnelles est présenté et détaillé avec une précision sur la partie emprunt. Les travaux de réhabilitation de l'ancienne Mairie-école de la commune historique prévus cette année et budgétisés seront financés par moitié par emprunt (200 000€) et le reste par autofinancement.

Jérémy LECLUSE demande pourquoi une souscription d'emprunt alors que nous avons la possibilité de tout autofinancer ? Erik HENNION précise que nous avons un coefficient d'endettement très bas, ce qui nous permet de pouvoir solliciter un emprunt. D'autres projets sont à l'étude dans la Commune, nous aurons besoin de trésorerie. Aujourd'hui, nous proposons au conseil d'autoriser Monsieur Le Maire à solliciter les établissements bancaires et lors d'une prochaine commission finances et conseil municipal nous présenterons les retours de propositions d'emprunt sollicités. L'offre de prêt du Crédit Agricole est présentée afin de se rendre compte. Erik HENNION précise et affirme que selon les informations de la B.C.E. (Banque Centrale Européenne) les taux sont en train de baisser et cette baisse continuera jusqu'à la fin de l'année. Nous demandons à l'assemblée aujourd'hui simplement qu'elle se prononce sur le plan de financement.

Le plan de financement des travaux présenté est adopté à l'unanimité.

D013 - Travaux de réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de la commune historique de Touville : plan de financement, inscriptions budgétaires et demandes de subventions.

Rapporteur : Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Considérant la délibération 2022-043 du 9 décembre 2022 projetant le déplacement de la Mairie actuelle de Thénouville vers l'ancienne Mairie-Ecole de la commune historique de Touville dans laquelle l'assemblée réunie avait donné son accord pour ce déplacement,

Considérant la délibération 2023-034 du 22 septembre 2023 projetant le déplacement et donnant pouvoir à Monsieur le Maire de missionner les études de faisabilité à l'architecte Stéphanie DUCHEMIN, A.C.E. et OCEADE ainsi que de l'autoriser à mener à bien toutes les démarches nécessaires à ce projet,

Considérant la délibération 2024-007 du 23 février 2024, décidant de confier la maîtrise d'œuvre à l'architecte D.P.L.G. Stéphanie DUCHEMIN dont l'adresse professionnelle est 5 rue des Canadiens 27670 Saint-Ouen du Tilleul N° d'ordre 048361. Pour un montant de 30 944€ H.T. (montant estimé des travaux de 320 000€ H.T). et de confier les missions C.S.P.S. et O.P.C. à Madame Frédérique RUQUIER société BATIMEXPERT fixé 54, avenue du Général Leclerc 76120 Le Grand Quevilly pour un montant de 1 845 € HT (C.S.P.S.) et 5 220 € H.T (O.P.C.).

Et donnant pouvoir à Monsieur le Maire afin de signer tout document afférent à ces décisions ainsi que l'établissement d'un plan de financement sera transmis au dossier déjà en cours de demande de subvention déposé sur la plateforme « démarches simplifiées » dossier N° 12179472.

PLAN DE FINANCEMENT PROPOSE et cout estimatif de l'opération:

DEPENSES			
Coût estimatif de l'opération plan de financement			
Nature des dépenses les montants indiqués (sans arrondi) doivent être justifiés ajoutez des lignes si nécessaire	Nom du prestataire	Montant (HT)	
Maîtrise d'œuvre / Assistance à maîtrise d'ouvrage			TTC
honoraires architecte maîtrise d'œuvre	Stéphanie DUCHEMIN Architecte	30 944.00 €	
Honoraires SPS	batimexpert	1 845.00 €	
OPC	batimexpert	5 220.00 €	
Études			
Faisabilité	Stéphanie DUCHEMIN Architecte	2 300.00 €	
	Océade Energie	1 300.00 €	
	A.C.E.	2 540.00 €	
cout Travaux			
320 000.00 €			
Assainissement			
20 000.00 €			
études diverses (sol,)		2 000.00 €	
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)			
		386 149.00 €	463 378.80

RECETTES			
estimatif des RECETTES			
Nature des dépenses	Nom du prestataire	Montant (HT)	
subventions			
Fonds vert	50% (info pref 12/03/2024)	193 074.50 €	
Emprunt		200 000.00 €	
FCTVA	16.404%		63 343.88 €
Total			
		393 074.50 €	393 074.50 €
Cout autofinancement			
		70 304.30 €	70 304.30

Le plan de financement proposé est validé à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

D014 : Réhabilitation de l'ancienne Mairie-Ecole de Touville : Autorisation donnée au Maire afin de consulter et solliciter les organismes financiers pour un financement -emprunt.

Rapporteur : Erik HENNION, adjoint en charge des finances.

Considérant la volonté de la commune de réhabiliter les bâtiments communaux,

Considérant le projet de réhabilitation de l'ancienne Mairie -Ecole de Touville,

Considérant le commission finances du 2 mars 2024 et la décision d'avoir recours à un prêt partiel pour le financement de la réalisation des ces travaux,

Considérant le plan de financement de ces travaux,

L'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de donner pouvoir à Monsieur le Maire afin de solliciter les établissements financiers et recevoir des offres de prêt pour la somme de 200 000€.

Reprise de la lecture des propositions budgétaires 2024

Les écoles, au vu de la prévision des effectifs, vont avoir besoin de mobilier. Marie CHEMIN rappelle que, pour l'instant, l'ouverture de la 5^{ème} classe n'a pas encore été validée par le rectorat, nous n'aurons la réponse qu'au mois de juin. Elle précise qu'il n'est pas possible d'acheter du mobilier scolaire chez d'autres fournisseurs que ceux qui proposent des produits normés adaptés aux enfants.

Il est demandé pourquoi le compte 65741 « subvention de fonctionnement aux ménages » est à zéro ?

Monsieur Le Maire précise que la Commune ne peut prétendre à un CCAS, il n'y a pas de besoins et sa gestion administrative serait un poids trop important.

Erik HENNION précise que la somme inscrite au compte 7015 « vente des terrains » a été volontairement reporté à l'identique de la somme inscrite en 2023 soit 90 000€ pour la vente des 2 terrains route du Neubourg.

Patrick SARRADE précise que le prix de vente a été revu, il est actuellement de 50 000 net vendeur à la place de 55 000€ prévus initialement.

Hélène PIEROZAK demande si on a fait estimer les travaux de viabilisation afin d'en transmettre le montant aux futurs acheteurs ? Monsieur Le Maire précise que ces terrains sont déjà distribués par les réseaux.

Nathalie BETTON demande si la vente de ces terrains couvrira le montant de la démolition de l'ancienne salle des fêtes. Patrick SARRADE répond que oui. Le coût de la démolition est de 20 000€.

Erik HENNION détaille à l'assemblée l'équilibrage des comptes et rappelle que ce sont des prévisions. Il propose de joindre au compte rendu de cette assemblée le document d'analyse financière de la commune produit par la DGFIP.

Il demande à l'assemblée de se prononcer sur le budget proposé 2024 et l'assemblée se prononce pour a l'unanimité. Le budget comme proposé est donc approuvé.

D015- budget primitif 2024 de la commune.

Le budget primitif 2024 en dépenses et en recettes par chapitre en fonctionnement et en investissement de la commune est présenté par Monsieur Erik HENNIION, adjoint en charge des finances.

Après examen et discussion, il est arrêté définitivement de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	dépenses de fonctionnement	877 038.01 €
	Recettes de fonctionnement	1 594 895.07 €
Section d'investissement :	dépense d'investissement	588 395.09 €
	Recettes d'investissement	588 395.09 €

Ce budget est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Informations diverses.

Questions diverses

A° Ecole : la mairie a organisé avec l'école un rendez- vous à la maison des associations pour encourager les concurrentes du tour de Normandie féminin le vendredi 15 mars avec succès.

L'école a participé sur invitation de la mairie de Voiscreville à la plantation d'arbres le vendredi 22 mars. Les élèves se sont rendus à pied sur le site tout comme lors du tour de Normandie.

B° Ouverture de classe : Marie CHEMIN et Monsieur le Maire ont rencontré Madame Moncada (D.A.S.E.N. de l'Eure), a leur initiative, pour la demande d'ouverture de classe. La mairie a bien échangé et a le sentiment d'avoir été bien entendue. Cela sera acté en juin. L'effectif de 107 enfants demandera un investissement en meubles et personnel (que la classe ouvre ou pas) qui a été prévu au budget.

Monsieur le maire a tenu à préciser à l'assemblée un point important : lors de la commission finances, il lui a été rapporté que Madame Betton avait manifesté son étonnement sur une fermeture de classe à Boissey le Châtel et cette ouverture (potentielle) à Thénouville.

Monsieur le Maire tient fortement a bien faire savoir qu'aucune démarche n'est faite, et n'a été faite vers des parents de communes voisines pour récupérer des élèves. Cela n'a aucun sens, la mairie cultive le bon voisinage avec ses voisins. Madame BETTON n'a pas infirmé, mais a proposé que Thénouville puisse récupérer le mobilier de la classe fermée de Boissey le Châtel.

Monsieur le Maire ajoute que Madame BETTON avait demandé il y a quelques mois si la mairie était d'accord pour qu'un enfant de parents habitants de Boissey le Châtel puisse intégrer l'école de Thénouville. La réponse était déjà non.

C° Lancement des petites centralités :

Un premier rendez- vous avec l'ensemble des intervenants a eu lieu à la maison des associations le 20 mars 2024. Le bureau d'étude « L'Atelier de l'Ourcq », l'Etablissement Public Foncier de Normandie, la Communauté de Communes Roumois Seine, le Département de l'Eure et la commission Travaux-Patrimoine et Urbanisme de Thénouville ont participé à cette réunion. Il y a un projet d'atelier en mai 2024 de 17H30 à 19H30 avec des tables rondes thématiques qui seront organisées avec des habitants volontaires et

représentants la diversité de la commune. Nous devons travailler les modalités car nous ne pouvons accueillir l'ensemble des 1050 habitants de la commune et devons avoir une répartition sociale et géographique équilibrée de nos habitants.

D° Dans le cadre de village d'avenir.

Monsieur Le Maire, à son initiative, s'est rapproché de la société d'autoroute Alis. Cette société travaille aussi sur le thème de la responsabilité sociale de l'entreprise ce qui peut en faire un acteur sur des sujets d'intérêt public ouvrant un volet vertueux à leurs activités habituelles.

Monsieur le Directeur Général d'Alis qui viendra en mairie dans le cadre des mobilités douces, est un acteur commun à notre associé dans le cadre village d'avenir, la commune de Boissey le Chatel.

Le représentant du dossier mobilité douce du Département, ainsi que Roumois Seine sont associés à cette réunion. ALIS intervient sur l'agglomération de Rouen en urbanisme routier, elle possède du foncier (les délaissés d'Alis) et le projet lié à notre sélection de village d'avenir consisterait à créer des liaisons douces depuis Boissey-le-Chatel longeant plus ou moins l'autoroute jusqu'à la gare de Thuit-Hébert.

Alis va étudier avec nous l'association possible des deux paradoxes, les mobilités douces (les VAE) et dures (les voitures), ce qui est déjà le cas sur l'agglomération de Rouen.

E : L'état des chemins et route de Thénouville

Jérémy LECLUSE interroge et parle du problème voirie/tracteurs et mauvais état des routes ;

Monsieur le Maire :

A chaque trou sur les routes identifié, la mairie envoie une demande de bouchage au département (départementale) ou la communauté de commune (voirie communale). L'information est envoyée par mail avec photo et en ce qui concerne Roumois Seine le bouchage intervient rapidement mais la qualité de ces « rustines » n'est pas satisfaisante ni pérenne.

Une étude globale est lancée par Roumois Seine pour définir des priorités sur les travaux lourds de l'entretien des routes. C'est un bureau d'étude indépendant des communes qui est chargé de répertorier les routes afin d'éviter les pressions d'élus légitimes car défendant tous leurs communes. Mais ces élus oublient parfois qu'une route en traverse plusieurs, rendant ainsi techniquement nécessaire l'implication décisionnaire de la Communauté de Communes Roumois Seine.

La technique consiste à mettre des capteurs sur les voitures de la poste qui vont partout pour juger en toute impartialité l'état des routes sur les 40 communes.

Dernièrement des tournées de tracteur affectés à la livraison du lisier de la porcherie Airport de Thénouville ont endommagé les bords de route de la commune. Nos routes communales ne sont plus adaptées à la circulation des engins agricoles qui n'ont eu de cesse de grossir.

On ne peut empêcher les entreprises de travailler. Les fosses à lisier de la porcherie sont à saturation deux fois l'an, il s'en suit une livraison de proximité qui endommage les bas-côtés de nos routes par temps pluvieux lors de son croisement avec les automobilistes ou par moment personne ne cède le passage à l'autre. Nous avons écrit à l'entreprise Giffard située à Tournebu dans le calvados et rencontrerons les interlocuteurs pour définir une marche à suivre lors de la prochaine campagne (fin août 2024).

Dany PORTE donne les dates de la future plantation de pommes de terre au profit des restos du cœur :

Il précise que les conditions climatiques seront prises en compte et que les dates retenues pour l'instant sont le 27 avril ou le 4 mai. Il demande que l'on en informe l'école l'Orée du Bois.

Fin de la séance 20h15.